



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE N° 2018-14 et 2018-15

La soussignée donne avis public qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal le **4 septembre 2018** à 19h00 à la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Les deux (2) demandes de dérogation mineure ont pour but d'autoriser les éléments suivants :

- (1) Un bâtiment principal ayant une largeur de façade de 26,506 mètres ;
- (2) L'agrandissement d'un bâtiment principal à 1,53 mètre de la ligne de lot latérale.

La réglementation en vigueur :

La réglementation en vigueur permet, pour les deux éléments mentionnés ci-dessus, les choses suivantes :

- (1) La largeur maximale de la façade avant d'un bâtiment principal doit être de 25 mètres ;
- (2) La marge de recul latérale minimale pour un bâtiment principal dans la zone RV-2, tel que délimité au plan de zonage, est de 6 mètres.

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande de dérogation mineure est située au 92, rue du Geai-Bleu Est.

Toute personne intéressée désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal du **4 septembre 2018**.

Fait à Shefford, le 14 août 2018.

Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, gma